



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 5 – 06/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 06/01/2023 et le 06/01/2023

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 06/01/2023.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle

Décision - Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle "Réseau"
Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle "Réseau"

Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

Décision - DECISION D23/020
Délégation de signature

Décision - DECISION N°D23/021
Délégation de signature

Décision Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle "Réseau"

Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle "Réseau"

Direction : Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle

Signataire : Etienne EFFA

Qualité du Signataire : Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle

Date de signature : 01/01/2023

Lieu de consultation du document : DDFIP 57

Date de publication : 06/01/2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MOSELLE**

Metz, le 1^{er} janvier 2023

DIVISION STRATÉGIE-CONTRÔLE DE GESTION

1, rue François de Curel

BP 41054

57036 METZ CEDEX 1

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MOSELLE**

Délégations de signature_Pôle Réseau

Décision de délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle "Réseau"

Abroge la décision du 1^{er} Septembre 2022 publiée au RAA n° 175/2022

***L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;***

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{ère} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Décide :

Article 1: En dehors ou dans la limite des délégations accordées en matière contentieuse ou gracieuse faisant l'objet de délégations particulières, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative ; est donnée à :

1- Division de l'Accompagnement Fiscal, Foncier et Economique

M. Eric THORR

Administrateur des finances publiques adjoint

Responsable de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique ;

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

Mme Audrey SISCO

Inspectrice principale des finances publiques

Adjointe de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

Mme Sylvie GUIRAUD-MULLER

Inspectrice divisionnaire hors classe

Adjointe de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

M. Patrice MALTAVERNE

Inspecteur divisionnaire classe normale

Adjoint de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

→ En cas d'absence ou d'empêchement de M. THORR, les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

a) Pilotage et animation de l'assiette des particuliers, pilotage et suivi des impôts locaux et missions foncières

M Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

Mme Mélissa KIEFER

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvaine LEGRIS

Inspectrice des finances publiques

Mme Anne MILITELLO

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WEISSENBACHER

Inspectrice des finances publiques

Mme Laurène SCHILTZ

Contrôleuse des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette des particuliers, pilotage et suivi des impôts locaux et missions foncières.

b) Suivi des tiers déclarants

Mme Mélissa KIEFER

Inspectrice des finances publiques

Monsieur Yannick NICOLAS

Contrôleur principal des finances publiques

Monsieur Roland SCHMIT

Contrôleur des finances publiques

Monsieur David PETITNICOLAS

Agent administratif principal des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du suivi des tiers déclarants.

c) Pilotage et animation de l'assiette des impôts des professionnels

M. Francis LEROY

Inspecteur des finances publiques

Mme Audrey ZIETEN

Inspectrice des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette des impôts des professionnels.

d) Animation de la fonction comptable des SIE

M. Francis LEROY

Inspecteur des finances publiques

Mme Audrey ZIETEN

Inspectrice des finances publiques

→ les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette.

e) Affaires générales et logistique

M. Francis LEROY

Inspecteur des finances publiques

Mme Audrey ZIETEN

Inspectrice des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature des agréments destinés aux débitants de tabac délivrant des timbres amendes et des agréments destinés aux vendeurs de véhicules automobiles nécessaires à la délivrance des cartes grises.

f) Organismes agréés – Comité local des usagers professionnels

Mme Audrey ZIETEN

Inspectrice des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service « organismes agréés – experts comptables-- comité local des usagers professionnels ».

g) Réponses aux demandes de renseignements des huissiers de justice, de la CAF et des autres tiers autorisés

Mme Mélissa KIEFER

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvaine LEGRIS

Inspectrice des finances publiques

Madame Claudine MACAIRE

Contrôleuse des finances publiques

Monsieur Yannick NICOLAS

Contrôleur principal des finances publiques

Monsieur Roland SCHMIT

Contrôleur des finances publiques

Monsieur David PETITNICOLAS

Agent administratif principal des finances publiques

Mme Armelle MARTINELLI

Agente principale des finances publiques

h) Pilotage et animation du recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels, des amendes, de la taxe d'aménagement et de la composante logement de la redevance d'archéologie préventive

Mme Anne MILITELLO

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WEISSENBACHER,

Inspectrice des finances publiques

Mme Laurène SCHILTZ

Contrôleuse des finances publiques

Mme Audrey TABONE

Contractuelle

i) Entreprises et veille économique

Mme Diane GONDOLFF

Inspectrice des finances publiques

Mme Claudine MACAIRE,

Contrôleuse des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer:

- les courriers d'envoi des formulaires de saisine de la Commission des chefs de services financiers (CCSF),
- les attestations de situation des débiteurs bénéficiant d'un plan de règlement dans le cadre de la CCSF,
- tout document ayant trait à l'instruction des avis du service, à l'exception de leur notification.

j) Affaires Juridiques et Contentieux

Mme Diane GONDOLFF

Inspectrice des finances publiques

Mme Marie-Claude KARMANN

Inspectrice des finances publiques

Mme Patricia MARTINE

Inspectrice des finances publiques

M Cyril PIERRE

Inspecteur des finances publiques

Mme Frédérique POINSIGNON-GANNE

Inspectrice des finances publiques

Mme Audrey ZIETEN

Inspectrice des finances publiques

M Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Mme Christelle FABRE

Contrôleuse des finances publiques

Mme Claudine MACAIRE,

Contrôleuse des finances publiques

Mme Ghislaine PEIFFER

Agente principale des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

2- Division Collectivités Locales

Mme Lucile GRASSER,

Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division des collectivités locales ;

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

M. Laurent DIDIER

Inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la Division des collectivités locales ;

→ En cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la Division des collectivités locales, les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de cette Division, à l'exception des décisions d'apurement sur comptes de gestion, des saisines de contrôle de légalité, des dénonciations de gestion de fait et de la mise en débet des Comptables du Trésor et des régisseurs.

- *Visa des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et de santé*

Mme Christine MARCHAL

Inspectrice des finances publiques

M. Philippe VERNEAU (à compter du 1^{er} octobre 2022)

Inspecteur des finances publiques

- *Partenariats (conventions de services comptables et financiers, engagements partenariaux, contrôles allégés en partenariat)*

Mme Christine MARCHAL

Inspectrice des finances publiques

M. Philippe VERNEAU (à compter du 1^{er} octobre 2022)

Inspecteur des finances publiques

- *Conseil juridique, fiscal et études financières*

Mme Christine MARCHAL

M. Philippe VERNEAU (à compter du 1^{er} octobre 2022)

M. Mohammed KADDOUR

M. Régis FOTRÉ

M. Thibault NENZEL

M. Lilian WACH

Inspecteurs des finances publiques,

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à leurs secteurs d'activités.

- *Monétique et dématérialisation*

Mme Audrey ROSSIGNOL

Inspectrice des finances publiques

M. Mohammed KADDOUR

Inspecteur des finances publiques

M. Franck FRIES

Contrôleur principal des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à leur secteur d'activité.

- *Recouvrement des produits locaux et régies du secteur public local*

M. Bruno LEGAIT

Inspecteur des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à son secteur d'activité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,



Etienne EFFA

Décision DECISION D23/020

Délégation de signature

Direction : Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

Signataire : David LARIVIERE

Qualité du Signataire : Directeur Général par intérim du CHR de Metz-Thionville du CH de Briey du CH de Boulay de l'EHPAD de Creutzwald

Date de signature : 27/12/2022

Lieu de consultation du document : Préfecture de la Moselle

Date de publication : 06/01/2023



Délégation de signature

-oOo- DECISION D23/020 -oOo-

Monsieur David LARIVIERE,

**Directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Briey
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé n°2022-5521 du 22 décembre 2022 portant désignation de **Monsieur David LARIVIERE** comme Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 30 décembre 2022 ;
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay à compter du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date du 5 février 2018 employant Monsieur Pierre BOILEAU en qualité de Directeur des Finances et de la Performance, à compter du 12 mars 2018 ;



Décide

- Article I Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Monsieur **Pierre BOILEAU**, Directeur des Finances et de la Performance, à l'effet de signer, pour le CHR de Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom du Directeur Général, tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et à la liquidation des recettes et tout document relevant de son domaine de compétence à l'**exception des courriers à destination des élus et autorités de tutelle et du Parquet, des conventions, des contrats et des marchés et à l'exception des conventions ayant un impact financier pour l'établissement.**
- Article II Durant les périodes où il assure une garde de direction, délégation est donnée à Monsieur **Pierre BOILEAU**, pour le CHR de Metz-Thionville, le CH de Briey, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article III Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire,
 - de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article IV Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D.6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article V Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement.
- Article VI Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente décision figurent en annexe et valent communication aux intéressés.
- Article VII La présente délégation annule et remplace la précédente.

A Metz, le


27/12/20

David LARIVIERE
Directeur Général par intérim du CHR de Metz-Thionville
Directeur par intérim du CH de Briey
Directeur par intérim du CH de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald



ANNEXE

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PERFORMANCE

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Pierre BOILEAU	Directeur d'hôpital	28/12/2022	

Décision DECISION N°D23/021

Délégation de signature

Direction : Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

Signataire : David LARIVIERE

Qualité du Signataire : Directeur Général par intérim du CHR de Metz-Thionville du CH de Briey du CH de Boulay de l'EHPAD de Creutzwald

Date de signature : 05/01/2023

Lieu de consultation du document : Préfecture de la Moselle

Date de publication : 06/01/2023

Délégation de signature

-oOo- DECISION N°D23/021-oOo-

Monsieur David LARIVIERE,

**Directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Briey
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé n°2022-5521 du 22 décembre 2022 portant désignation de **Monsieur David LARIVIERE** comme Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 30 décembre 2022 ;
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu L'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre national de gestion nommant **Monsieur Marc FIORETTI**, en qualité de Directeur des Soins au Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, au Centre Hospitalier de Briey, au Centre Hospitalier de Boulay, ainsi qu'à l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1^{er} janvier 2020 et la décision de nomination de Madame la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, nommant **Monsieur Marc FIORETTI** en qualité de Directeur des Ecoles et des Instituts de formation, à compter du 12 octobre 2020.

DECIDE :

- Article I.** Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à **Monsieur Marc FIORETTI**, Directeur des Écoles et des Instituts de formation, à l'effet de signer, pour toutes les écoles en santé du CHR de Metz-Thionville, du CH de Briey, du CH de Boulay et de l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale, tous documents relatifs à l'activité de la Direction des Écoles et des Instituts de formation, notamment, les notes d'information relative aux Écoles et Instituts de formation, les courriers relatifs à l'activité et fonctionnement des écoles, la certification du service fait, les créances à recouvrer auprès du CFA, les conventions sans impact financier.
- Sont exclus de la présente délégations tout support (y compris courriel) actant une évolution du capacitaire des Ecoles et des Instituts de formation, les courriers à destination des élus et autorités de tutelle, du Parquet et des directions et présidences des universités, des conventions ayant un impact financier pour l'établissement hors conventions de stage et de formation, les contrats et les marchés.
- Article II.** En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale, délégation est donnée à **Monsieur Marc FIORETTI**, Directeur des Écoles et des Instituts de formation, à l'effet d'engager les dépenses et de liquider les recettes courantes en lien avec la gestion des Ecoles et des Instituts de formation dans la limite du budget et des crédits alloués, pour les Ecoles et Instituts de formation du CHR Metz-Thionville, du CH de Briey, du CH de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale.
- Article III.** Durant les périodes où il assure une garde de direction, délégation est donnée à **Monsieur Marc FIORETTI**, pour le CHR de Metz-Thionville et le CH de Briey, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article IV.** Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire,
 - De rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article V.** Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D.6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article VI.** Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement.
- Article VII.** La signature du titulaire de la délégation visée par la présente décision figure en annexe et vaut communication à l'intéressé.

A Metz, le 5/4/23

David LARIVIERE

**Directeur Général par intérim du CHR de Metz-
Thionville**

Directeur par intérim du CH de Briey


**Directeur par intérim du Centre Hospitalier de
Boulay**

Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald



ANNEXE

Direction des Soins

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Marc FIORETTI	Directeur des Ecoles	05/01/2013	

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle